

BULGARIE / ROUMANIE

L'Union européenne doit s'attaquer aux problèmes qui demeurent en matière de droits humains

Index AI : EUR 02/002/2005

ÉFAI

**Embargo : mercredi 19 octobre 2005
(07 h 00 TU, 09 h 00 heure de Bruxelles)**

**COMMUNIQUÉ DU BUREAU EUROPÉEN
D'AMNESTY INTERNATIONAL**

Bruxelles. À l'heure où la Commission européenne s'apprête à rendre publics, le 25 octobre, ses rapports d'observation annuels sur la Bulgarie et la Roumanie, Amnesty International appelle l'Union européenne à maintenir la pression sur ces deux candidats à l'adhésion à propos d'un certain nombre de problèmes cruciaux qui restent à régler en matière de droits humains.

L'organisation salue l'évolution positive de la protection et de la promotion des droits humains ces dernières années en Bulgarie et en Roumanie, mais elle estime qu'il reste des motifs de préoccupation dans ces deux pays, où des atteintes aux droits de la personne continuent d'être commises en violation des normes internationales relatives aux droits humains. Amnesty International a informé régulièrement la Commission de ses préoccupations.

Dans un document publié aujourd'hui, elle met l'accent sur les violations des droits des personnes souffrant de handicap mental, sur les mauvais traitements aux mains de responsables de l'application des lois, et sur la discrimination contre les Rom (Tsiganes).

Elle prie l'Union européenne d'exhorter les gouvernements bulgare et roumain à :

- garantir les droits fondamentaux des personnes souffrant de handicap mental en créant un système efficace de surveillance des institutions psychiatriques, notamment en instaurant un registre des décès de patients et de résidents dans ces institutions ;
- limiter l'usage abusif de la force par la police en veillant à ce que des enquêtes exhaustives et impartiales soient menées sur tous les cas d'utilisation d'armes à feu par des responsables de l'application des lois, à ce que les conclusions de ces enquêtes soient rendues publiques et à ce que les responsables soient traduits en justice ;
- prévenir le racisme et la discrimination contre les populations rom en veillant soigneusement à ce que les actes discriminatoires et racistes ne restent pas impunis. ●

Le document *Bulgaria and Romania: Amnesty International's Human Rights Concerns in the EU Accession Countries* (index AI : EUR 02/001/2005) est disponible sur le site du Bureau européen d'Amnesty International (<http://www.amnesty-eu.org>) et sur le site général de l'organisation (<http://www.amnesty.org>).

Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview, veuillez contacter le Bureau européen d'Amnesty International à Bruxelles :

- Tél. : 32 2 5021499 ;
- Fax : 32 2 5025686 ;
- Courriel : AmnestyIntl@aieu.be ;
- Site Internet : <http://www.amnesty-eu.org>.